

## Gala de l'ADISQ 2018 : Une récompense pour les musiciens ?

Montréal – le 31 octobre 2018. Lors du **40<sup>e</sup> Gala de l'ADISQ** le 28 octobre dernier, plusieurs chanteurs lauréats ont remercié leurs musiciens les ayant accompagnés sur l'enregistrement de leur album et en tournée (notamment le groupe 2 frères, groupe ou duo de l'année, et Hubert Lenoir, Félix d'Album de l'année – Pop, Révélation de l'année et Chanson de l'année). **La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)** salue cette initiative de la part des artistes récompensés. Ils partagent ainsi leur trophée avec des personnes rarement sous le feu des projecteurs, et dont le travail et le professionnalisme sont exemplaires.

«Il y a trois Galas de l'ADISQ, dont un dit "de l'industrie" qui donne des prix aux éclairagistes, sonorisateurs, agents, diffuseurs, et aussi aux arrangeurs (tout à fait mérités!), mais il n'y a pas encore de récompense pour les musiciens.ennes », souligne **Luc Fortin, président de la GMMQ**.



La question mérite d'être posée « faut-il ajouter une catégorie de récompense destinée aux musiciens.ennes ? », une question qui a été soulevée par plusieurs acteurs de l'industrie de la musique, après la cérémonie du 40<sup>e</sup> Gala de l'ADISQ dimanche soir.

Luc Fortin, président de la GMMQ

La GMMQ abonde dans ce sens ! Nous voulons aussi en profiter pour mentionner que la GMMQ tiendra ses États **Généraux le 22 janvier prochain à Québec, et le 25 janvier à Montréal**, auxquels tous ses membres sont conviés, afin de prendre part à des discussions sur des enjeux majeurs de la profession de musicien professionnel au Québec. La question cruciale de la **reconnaissance du métier de musicien dans notre société** pourra y être abordée. Ces discussions nourrissent et guident la stratégie de la GMMQ sur les 4 prochaines années. Membre, vous recevrez dès la semaine prochaine votre invitation à cet événement.

### La GMMQ

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) a pour mission de faire reconnaître la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens professionnels à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. Elle compte aujourd'hui environ **3 200 membres**. Notamment, la GMMQ établit les conditions minimales de travail des musiciens et agit collectivement au nom de ses membres lorsqu'elle estime que leur intérêt est touché. À cette fin, elle collabore avec toute organisation dont les objectifs sont semblables. La GMMQ exerce également des activités de lobbying visant à promouvoir la musique et les musiciens auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales.

De plus, elle offre une panoplie de services aux musiciens, comme des services juridiques et des taux préférentiels auprès de plusieurs entreprises, dont des compagnies d'assurance. [En savoir plus](#)